

Communiqué de presse du Conseil Départemental (17 octobre 2017)

Aéroport Toulouse-Blagnac Georges Méric appelle à l'union des actionnaires locaux contre la privatisation de l'aéroport

Les élus départementaux, réunis en session mardi 17 octobre, ont réaffirmé la position du Conseil départemental sur le maintien de l'aéroport Toulouse – Blagnac dans le domaine public et appelle l'Etat à ne pas céder ses parts au principal actionnaire privé de l'aéroport, CASIL Europe.

L'Etat qui détient actuellement 10,01 % des parts de l'aéroport, aura la possibilité à partir du 18 avril 2018 de céder ses parts, pendant une période d'un an. S'il exerce ce droit en faveur de CASIL Europe, qui détient déjà 49,99 % des parts, l'aéroport Toulouse – Blagnac basculerait pour la première fois sous une gouvernance privé.

Le Département de la Haute-Garonne, qui garde une vigilance constante sur la gestion de l'aéroport, appelle ses trois partenaires avec lesquels il détient 40% des parts, la CCI de Toulouse, Toulouse métropole et la Région Occitanie, à alerter l'Etat à ce sujet et à construire ensemble une proposition alternative de reprise des 10,01% des actions de l'Etat. Plusieurs pistes pourraient être étudiées en ce sens dont les possibilités de mise en œuvre d'un financement public et citoyen.

A cette fin, le président du Conseil départemental a envoyé lundi 9 octobre un courrier à la présidente de Région Carole Delga, au président de la CCI Philippe Robardey et au président de Toulouse métropole Jean-Luc Moudenc, pour les convier à une réunion de travail.

Depuis 3 ans, le Département a engagé plusieurs initiatives pour renforcer l'actionnariat minoritaire, notamment pour instaurer une minorité de blocage ou pour proposer une étude innovante sur le financement participatif.

"Maintenir une gouvernance majoritairement publique de l'aéroport Toulouse-Blagnac est une préoccupation constante du Conseil départemental, qui veille à ce que cette infrastructure capitale de notre territoire reste un outil au service des habitants, de l'industrie et de l'emploi en Haute-Garonne. Depuis plus de 2 ans, CASIL Europe a montré dans son mode de gestion que la logique mercantile prévalait sur l'intérêt général du territoire et son économie. C'est la raison pour laquelle il est primordial d'interpeller l'Etat sur le danger que représenterait la cession de ses parts à cet actionnaire privé" souligne Georges Méric.